



Berne, le 04 juillet 2017

Informations destinées aux importateurs, aux déclarants, aux collaborateurs de l'AFD et aux vétérinaires de frontière

Désactivation de l'interface AS KeTI

Désactivation de l'interface AS KeTI le 7 juillet 2017 (heure: 06:00)

Les erreurs techniques graves ne cessent de se multiplier depuis la mise en service de l'interface AS KeTI entre e-dec et le système d'information de l'OSAV.

L'Administration fédérale des douanes (AFD) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ont donc décidé de désactiver temporairement l'interface, pendant probablement deux mois pour corriger les erreurs de système sans incidences sur l'environnement de production.

Pendant ce temps, les données continuent d'être transmises par e-dec, comme d'habitude.

Les étapes ci-dessous doivent être observées pour mener à bien la procédure :

Importation d'envois par voie aérienne directe

Les marchandises et les papiers doivent être présentés au bureau de douane. L'envoi peut être importé en Suisse une fois le contrôle vétérinaire de frontière passée (DVCE ou permis de l'OSAV en cours de validité).

Importation d'envois par d'autres voies que la voie aérienne directe

Les marchandises et les papiers doivent être présentés au bureau de douane. S'il constate des irrégularités en contrôlant le DVCE, le bureau de douane informe immédiatement l'autorité cantonale compétente, qui mettra alors en œuvre les mesures nécessaires.

D'autres informations concernant l'avancée de la résolution des erreurs et la date de la réactivation de l'interface vous seront communiquées ultérieurement.

Si vous avez des questions techniques sur la déclaration en douane, vous pouvez vous adresser au Centre de service TIC de l'AFD :

tél. +41 58 462 60 00

ou

ticket : http://www.afd.admin.ch/publicdb/newdb/ncts_formular/index.php?sprache=2

Pour les questions générales sur l'interface AS KeTI, nous vous prions d'écrire à info@blv.admin.ch avec la mention « AS KeTI » ou « Interface e-dec – TRACES ».

Nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons nos salutations les meilleures.

L'équipe de projet

OSAV, Affaires internationales, et AFD, Direction générale des douanes